

situé à l'ouest et entre la dite ville d'*Emerson* et les montagnes à la *Tortue*, *Manitoba*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de : " Le chemin de fer d'*Emerson* et de la montagne à la *Tortue* ; " aussi, pouvoir de construire un chemin de fer et un pont pour le trafic sur la rivière *Rouge* ;—De la compagnie du chemin de fer de jonction du Grand Occidental au rivage du lac *Ontario*, et de ses directeurs provisoires, demandant la passation d'un acte pour prolonger le temps fixé pour le commencement et le parachèvement du chemin de fer projeté, et pour d'autres fins ;—De la compagnie du pont de la grande-île de *Niagara*, et de ses directeurs provisoires, demandant la passation d'un acte pour prolonger le temps fixé pour le commencement et l'achèvement de certains travaux autorisés par leur acte d'incorporation ;—De la compagnie d'assurance maritime *Anchor*, demandant la passation d'un acte l'autorisant à changer le nom de la dite compagnie en celui de : " Compagnie d'assurance *Anchor* ; " et aussi pour de plus amples pouvoirs ;—De *John Norquay* et autres, de la province de *Manitoba*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de la compagnie canadienne du télégraphe Grand Occidental ;—De *A. A. Ayer*, de *Montréal*, et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de : " Union Baptiste du *Canada*. "

Votre comité a aussi pris en considération la pétition de la Cie du chemin de fer Grand Occidental, demandant la passation d'un acte qui l'autorise à établir un fonds de pensions de retraite et de secours pour ses officiers et employés, et pour d'autres fins, et trouve que l'avis n'a pas été publié pendant l'espace de temps voulu. Votre comité recommande néanmoins la suspension de la 51^{ème} règle dans ce cas, vu que les intérêts des particuliers n'en sont pas affectés.

Sur motion de M. *Stephenson*, secondé par M. *Wallace* (*Norfolk*),

Ordonné, que le quorum du comité mixte des deux chambres au sujet des impressions du Parlement soit réduit à neuf membres.

Ordonné, que M. *Casgrain* ait la permission de présenter un bill à l'effet d'autoriser la compagnie d'assurance contre le feu et sur la vie la *Stadacona* à remettre sa charte, et à pourvoir à la liquidation de ses affaires.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Girouard* (*Jacques-Cartier*), ait la permission de présenter un bill tendant à modifier davantage l'acte y mentionné, portant incorporation de la compagnie de Garantie du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, que M. *Cameron* (*Victoria*) ait la permission de présenter un bill tendant à incorporer " la compagnie française du Câble Atlantique. "

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Gault* ait la permission de présenter un bill à l'effet d'incorporer " l'association des commis-voyageurs de la Puissance. "

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que la 51^{ème} règle de cette Chambre soit suspendue au sujet du bill à l'effet d'autoriser la compagnie du chemin de fer Grand Occidental à établir un fonds de pensions de retraite, de secours et d'assurance ; et que M. *Robertson* (*Hamilton*) ait la permission de présenter le dit bill.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. *Royal* ait la permission de présenter un bill portant incorporation de la compagnie du chemin de fer d'*Emerson* à la montagne à la *Tortue*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.